



Compte-rendu du CTL du 05/02/2015

Ordre du jour :

➤ **Approbation du PV du CTL du 14/10/14** : Le PV est adopté à l'unanimité.

➤ **Ponts naturels :**

La DDFIP propose le 13 juillet en pont naturel et refuse le 15 mai (pont de l'Ascension) au nom du *service public*, le 15 mai étant l'échéance pour le paiement du 2^e tiers provisionnel.

Les arguments invoqués par les syndicats ont tous été rejetés à savoir :

- le très petit nombre de personnes concernées. En effet, ne seront lésées par la fermeture le 15 mai que les personnes qui paieront leur deuxième tiers provisionnel en espèces et dont le deuxième tiers s'élève à moins de 300 €, autrement dit PERSONNE,
- la situation des parents d'enfants scolarisés puisque toutes les écoles du Jura font le pont,
- le fait qu'il est illogique d'invoquer le service public alors que la DDFIP réfléchit à la fermeture des services un jour voire plus par semaine, alors que la DGFIP réfléchit à la télé déclaration obligatoire de l'Impôt sur le Revenu,
- le fait que certaines trésoreries soient déjà fermées le vendredi après-midi,
- le fait que d'autres départements ont d'ores et déjà pris la décision de fermer ce jour là.

La DDFIP a maintenu sa position en indiquant qu'une directive serait donnée aux chefs de poste pour accorder plus facilement les congés. Elle a également indiqué que le quota de 50% pourra ne pas être respecté.

De qui se moque t'on? Le 15 mai tombe en pleine campagne IR. La DDFIP se décharge sur les chefs de poste qui ne pourront pas accorder tous les congés demandés.

Le directeur nous a indiqué que la situation ne pourra être modifiée que si la DG repousse la date d'échéance.

La CGT et Solidaires ont évidemment voté contre cette proposition en soulignant le fait que ce sont encore et toujours les agents qui payent la note.

Les représentants de FO, quant à eux, se sont abstenus (comme à leur habitude).

Il faut savoir que si le vote avait été unanimement rejeté, la DDFIP aurait dû convoquer un autre CTL pour en discuter à nouveau.

➤ **Budget :**

Désormais le budget n'est plus voté en CTL et n'est plus soumis au visa du Contrôleur Budgétaire Régional. Le budget remonte à la DG et le contrôle aura donc lieu au niveau national.

➤ Budget 2014 : l'année 2014 a pu se terminer assez sereinement grâce à un abondement exceptionnel de 147 000 € et au financement par la DG d'un véhicule hybride. En contrepartie deux véhicules ont dû être rendus.

➤ Budget 2015 : le budget de fonctionnement est en baisse de 3,5 % par rapport au budget de fonctionnement (hors abondement exceptionnel de 2014 !).

Une piste d'économie est le déménagement de Lons Amendes dans les locaux rue Turgot. (piste d'économie prévue depuis plus de 5 ans !). Ce déménagement ne pourra se faire que si la DG finance les travaux de désamiantage complémentaires, préalable indispensable aux travaux d'installation.

Les risques budgétaires relevés sont les dépenses informatiques suite à une forte obsolescence du matériel et à l'arrivée de windows 7 ainsi que les frais de déplacement suite à la forte diminution du parc de véhicules appartenant à la DDFIP.

➤ **Campagne d'évaluation :**

➤ Bilan de la campagne d'évaluation 2014 :

➤ 3 recours hiérarchiques : 3 rejets

➤ 3 appels en CAPL : une attribution d'une réduction d'ancienneté et deux modifications des appréciations

➤ 1 appel en CAPN : 1 rejet

Les réserves de réduction d'ancienneté prévues avant CAPL étaient de trois pour les contrôleurs et de deux pour les agents.

Nous avons relevé qu'une seule réduction avait été accordée dans le cadre des CAPL et donc demandé s'il était possible de limiter ce nombre de réserves afin de pouvoir gratifier les agents dès la première phase de l'évaluation.

M. Hennequin a noté notre demande mais n'a pas voulu s'avancer avant de connaître la dotation en réductions du département pour cette année 2015.

➤ Ouverture de la campagne d'évaluation 2015.

➤ **Questions diverses :**

➤ Pôle Contrôle Revenus Patrimoine (PCRP) :

Suite à une mention dans notre déclaration liminaire concernant le CTL des suppressions d'emplois, Mme Exertier Durand a tenu à nous informer sur le sujet des PCRP.

Ce pôle aura une fonction de contrôle des revenus et du patrimoine et devra se composer de personnes provenant du pôle patrimonial et des cellules CSP. Il aura pour fonction le contrôle de l'Impôt sur le Revenu, de l'ISF, des successions et donations, et des dossiers à fort enjeux.

A priori, aucune polyvalence ne sera demandée, chacun restant sur son domaine de compétence.

Les pistes de réflexion concernant la mise en place de ce pôle dans le Jura et sa constitution sont diverses.

Ce nouveau service ne sera actif pas avant 2016.

➤ Rapprochement enregistrement-SPF : des expérimentations sont en cours dans d'autres directions, notamment en Haute Marne. La DDFIP n'a été informée d'aucune conclusion nationale. Aucune modification n'est donc prévue dans le département dans l'immédiat.

➤ Télé déclaration de l'Impôt sur le Revenu obligatoire : aucune information officielle

➤ Restructuration Nozeroy-Champagnole : signalement de l'apparition de problèmes techniques suite à la suppression de la Trésorerie de Nozeroy (téléphone, informatique, ...) .

➤ Gestion du parc immobilier des communes par des agences immobilières : les agences immobilières chargées du parc immobilier des communes (gestion des contrats de location, recherche de locataires) ont tendance à vouloir interférer dans le recouvrement des loyers, tâche dévolue exclusivement à la Trésorerie (pour l'instant !).

Les représentantes de la CGT Finances Publiques
Valérie FIACRE et Myriam FOURNY